



Province de Québec
Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 JUILLET 2023

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Sorel étudiera lors de l'assemblée régulière du 3 juillet 2023, à compter de 19 heures à la salle du conseil située au 700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, une demande de dérogation mineure.

Nature et effet

Ladite demande de dérogation mineure vise à réduire la marge de recul avant du bâtiment principal à 2 mètres (6,56 pieds). En vertu du règlement de zonage numéro 192, la marge de recul avant applicable à tout bâtiment principal situé dans la zone RB-127 (P) est de 3 mètres (9,84 pieds).

Identification du site concerné

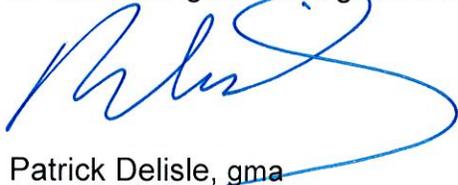
La propriété affectée par cette demande est située au 312-314, chemin Saint-Roch et est formée par le lot 2 931 934 du cadastre du Québec.

Prenez avis que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande à l'endroit, heure et date indiqués ci-haut.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,
Ce 30^e jour de mai 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier,



Patrick Delisle, gma